

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/01/09

Objet : 09 - Signature d'une convention avec L'Association Addictions France Normandie, représentée par Cathy Bailleul, Directrice régionale prévention-santé, pour la mise à disposition de la salle d'Atelier 3 à l'EVS du Val de Vire

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame Cathy Bailleul, représentante de l'association Addictions France Normandie pour disposer de la salle d'activité 3 à l'EVS du Val de Vire.

Considérant que l'association Addictions France Normandie concourt à la satisfaction d'un intérêt général,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'association Addictions France Normandie, représentée par Madame Cathy Bailleul, pour la mise à disposition gratuite de la salle d'activité 3 de l'EVS du Val de Vire du 12 Février au 31 décembre 2026 afin de permettre :
 - L'accueil de publics pour un programme de prévention organisé en 10 séances selon le calendrier suivant :
 - o Le Jeudi 12 Février 2026 de 10h30 à 12h.
 - o Les vendredis de 13h30 à 16h30 du 6 mars au 5 juin 2026 inclus
 - o Une date supplémentaire en décembre 2026 qui sera à définir conjointement entre l'Association et l'EVS du Val de Vire

Fait à Vire Normandie, le 27 janvier 2026

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260129-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2026/01/09 du 27 janvier 2026

